

**Décision n° 2026-1048**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 mai 2026**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 29 mai 2026,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2026-1048**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 mai 2026**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants  
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199702486	SNCF RESEAU	59 SEQUEDIN	1 VHF
199703635	SNCF RESEAU	62 CALAIS	10 UHF
200001666	GALLEGO TECHNIC GEOPHYSICS	31 PEYROUZET	3 UHF
200201688	FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE	62 AUCHEL	5 UHF
200401280	SNCF RESEAU	59 BRUILLE LEZ MARCHIENNES	2 VHF
200701473	SNCF RESEAU	59 LILLE	1 UHF
200900083	SNCF RESEAU	62 CALAIS	1 UHF
200900084	SNCF RESEAU	62 CALAIS	3 UHF
200901554	SNCF RESEAU	59 LILLE	2 VHF
201100614	SNCF RESEAU	59 LILLE	2 UHF
201101251	SNCF RESEAU	59 LILLE	5 UHF
201201137	SOCIETE OISE PROTECTION	78 CROISSY SUR SEINE	2 UHF
201201138	SOCIETE OISE PROTECTION	92 SURESNES	2 UHF
201301559	GALLEGO TECHNIC GEOPHYSICS	31 PEYROUZET	2 VHF
201500129	SUEZ RV ILE-DE-FRANCE	92 ISSY LES MOULINEAUX	2 VHF
201500382	OP SECURITE	45 SARAN	4 UHF
201800052	BOULANGERIE NEUHAUSER	56 PLOERMEL	1 UHF
201800130	UNIVERSITE DE BORDEAUX	33 PESSAC	1 UHF
201901144	CARO BEACH VILLAGE	97 L'ETANG SALE	1 UHF
202100281	AGENCE ICARE SECURITE	81 LAVAUUR	1 UHF
202502540	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	93 SAINT-OUEN-SUR-SEINE	1 UHF